
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Georges-François Prat.

MESSIEURS,

Le sieur Georges-François Prat, chef de bureau au Gouvernement provincial de Luxembourg, né à Commercy, département de la Meuse (France), le 8 germinal an X, demande, par requête adressée à M. le Ministre de la Justice, le 8 janvier 1838, la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est arrivé une première fois en Belgique en 1809; après avoir fait son éducation au collège de Bruxelles, il a quitté cette ville, en 1819, pour aller rejoindre son oncle à Rouen; après quoi, il termina ses études en droit à Paris. En 1822, il se fixa près de la cour royale de Rouen, près de laquelle il exerça la profession d'avocat jusque vers la fin de l'année 1830. Ayant adressé à M. Thorn, gouverneur du Luxembourg, une demande afin d'être employé dans ses bureaux, et ce fonctionnaire l'ayant accueillie, il se rendit une seconde fois en Belgique, et arriva, en février 1832, à Arlon, où il fut nommé d'abord commis de 2^e classe dans les bureaux du Gouvernement provincial; ensuite commis de 1^{re} classe, et enfin chef de bureau, emploi qu'il n'a cessé d'occuper jusqu'à présent.

Lors de l'invasion du choléra, en 1832, il a rendu des services qui lui ont valu pour récompense la médaille de 3^{me} classe, laquelle lui a été accordée par arrêté royal du 31 août 1833. Enfin, rédacteur du *Journal d'Arlon*, pendant près de quatre années consécutives, il a constamment défendu l'ordre des choses né de la révolution.

Les autorités consultées déclarent ne pas connaître sa vie antérieure à son arrivée en Belgique; mais elles lui reconnaissent depuis une bonne conduite et beaucoup de capacité et de zèle; elles estiment enfin qu'il est digne d'obtenir la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.